

Formation

Nouveaux adhérents

Lundi 15 et Mardi 16 Décembre 2014
Salle Duranti Osète à TOULOUSE

La formation a pour but de vous faire mieux connaître votre syndicat. En ce sens, vous serez sensibilisés aux valeurs portées et défendues par SUD Collectivités Territoriales. Vous découvrirez également notre fonctionnement interne, notre activité et nos rapports avec les autres organisations syndicales. Afin de mieux comprendre qui nous sommes, nous vous proposerons de revisiter l'Histoire syndicale et la façon dont SUD et Solidaires ont pris naissance dans cette Histoire.

Un point particulier sur les élections professionnelles du 4 décembre vous sera présenté. En complément de cette formation, vous sera présenté un positionnement de notre organisation syndicale sur l'égalité femme/homme au travail.

Public concernés : les nouveaux adhérents, et/ou ceux plus anciens qui pensent avoir besoin d'un complément d'informations sur notre organisation syndicale.

Horaires : 9H00 – 17H00

Intervenants : Philippe GIRARD
Véronique SAJUS

Attention ! Déposez la demande de formation (modèle au verso) auprès de l'employeur le 15 Novembre 2014
DERNIER DÉLAI.

Pour les agents de la mairie de toulouse pensez à vous inscrire auprès de la section MAIRIE de TOULOUSE au 05 67 73 87 00

Pour les agents du Conseil Général, pensez à vous inscrire auprès de la section Conseil Général au 05 34 33 47 83

Veillez nous informer de votre participation sinon votre inscription ne sera pas confirmée.



05 61 34 69 06
06.47.49.47.47

Objet : demande de congés formation syndicale

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Service

Collectivité

Sollicite un congé de formation syndicale le afin de participer à la session de formation habilité par le CEFI Solidaires « Centre d'études et de formation interprofessionnel solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris » n° SIRET : 504 307 588 00021 – agréé par arrêté ministériel du 17 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 9 février 1998.

Cette session de formation aura lieu à

Cette demande s'inscrit dans le cadre des textes suivants :

- **Loi du 26 janvier 1984, article 57 - 7^{ème} alinéa**, de la Fonction Publique Territoriale
- **Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 modifié**, relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale

- **Loi du 9 janvier 1986, article 47**, de la Fonction Publique Hospitalière
- **Décret n° 86-676 du 6 mai 1988**, relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique hospitalière du congé pour formation syndicale

Fait à..... le

Signature